



Compte rendu de Réunion du Conseil Municipal de ROYERES du 24 septembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt le 24 septembre, le Conseil Municipal de ROYERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck LETOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2020

PRESENTS : FOUCHER Yoann, LETOUX Franck, SOMDECOSTE-AURAND Marie, LAMARGOT Philippe, PEROUX Solène, COQUET Guillaume, AUBIGNAT Samuel, MORLON Clément, GUY Fabienne, MOREAU Sébastien, GEORGES Cédric, MARQUET D, ROUILLON Lydia, LAVERGNE Léo, DUNAUD-PAUGNAT Marie-Christine

ABSENTS :

Madame GUY Fabienne est élue secrétaire

Début de la réunion à 19h00

Présentation par Maxime ROBY, en charge du développement économique sur notre territoire, des études concernant l'implantation de commerces de proximité réalisées au précédent mandat.

I – FINANCES : DEMANDES DE SUBVENTIONS et APPLICATION NOUVEAUX TARIFS :

DECISION 2020-42 - CONVENTION DE PARTENARIAT ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES et RURALITE : APPEL A PROJET.

Dans le cadre du projet des écoles numériques innovantes et ruralité, la commune de Royères a décidé d'inscrire ce programme au budget 2021 et Monsieur le Maire informe qu'une convention de partenariat sera établie avec l'Académie de Limoges pour l'organisation et le financement de ce projet ainsi défini.

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Achat équipement numérique (TBI + 2 portables)	2 680 €	Autofinancement Commune	1 340 €	50 %
		Académie de Limoges	1 340 €	50 %
Total	2 680 €	Total	2 680 €	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTÉ le plan de financement comme établi ci-dessus ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Limoges.

DECISION 2020-43 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS LEADER – PROGRAMMATION 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE (Tranche ferme) – VEGETALISATION DU CIMETIERE (Tranche optionnelle)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER auprès du PETR du Pays Monts et Barrages domicilié Le Château 87460 BUJALEUF, et concernant :

L'ACTION n°7 : Préserver les ressources en eau et les paysages

LA SOUS-MESURE 19.2 : Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par des acteurs locaux.

Afin de répondre aux conditions d'octroi de la subvention, notre commune a décidé d'adhérer à la Charte « zéro pesticide dans nos villes et villages ». La délibération 2019-35 du conseil municipal en date du 23 09 2019 entérine cette décision. Par ailleurs la commune a réalisé un diagnostic des pratiques actuelles.

Les objectifs sont de supprimer les pesticides pour l'entretien des espaces communaux (Espaces verts et voiries) par la mise en place de techniques alternatives.

Sur proposition de la commission environnement et suivant les préconisations de l'audit relatif à l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la FREDON) afin de pallier l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien, il vous est proposé l'acquisition :

- 1 balayeuse à conducteur marchand (1 500 € HT)
- 1 désherbeur thermique par air chaud pulsé (2 600€ HT)
- 1 tondeuse autoportée (16 000 € HT)
- 1 débroussailluse électrique (1 200€ HT)
- 1 élagueuse électrique (900€ HT)
- 1 tronçonneuse électrique (800€ HT)
- 1 sécateur électrique (950€ HT)
- 1 broyeur d'accotement (8 200€HT)
- 1 batterie dorsale (1 600 € HT)
- Semences –plants et communication (2 500 € HT)

DEPENSES PREVISIONNELLES (Programme 2020)		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Matériel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts	33 750.00 €	Autofinancement Commune	7 250,00 €	20%
Semences-plants et communication (par l'association : Limoges Nature Environnement)	2 500.00 €			
		LEADER	29 000,00 €	80%
Total	36 250,00 €	Total	36 250,00 €	100%

2) TRANCHE OPTIONNELLE – VEGETALISATION DU CIMETIERE : Plan de financement prévisionnel

DEPENSES PREVISIONNELLES (Programme 2021)		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Végétalisation du cimetière par hydromulching	35 000.00 €	Autofinancement Commune	7 000,00 €	20%
		LEADER	28 000,00 €	80%
Total	35 000,00 €	Total	35 000,00 €	100%

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le choix du matériel et le procédé de végétalisation.

ACCEPTÉ les coûts prévisionnels de l'achat de matériel espace vert et voirie et de la végétalisation du cimetière.

VALIDE les plans de financement de la tranche ferme et la tranche optionnelle

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du PETR au titre des fonds LEADER programmation 2020 et 2021 pour l'acquisition du matériel et la végétalisation du cimetière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER mesure 19- année 2020 auprès du PETER du Pays Monts et Barrages domicilié Le Château 87460 BUJALEUF, pour un dossier concernant l'achat de matériel de cantine pour le restaurant scolaire de l'Ecole de l'Orée du Bois.

Le programme de l'opération aurait un coût prévisionnel de **4 485 € HT** et pourrait être réalisable dans le courant du 2eme semestre 2020.

Le plan de financement prévisionnel serait celui-ci :

Plan de financement prévisionnel : restructuration du restaurant scolaire de Royères				
---	--	--	--	--

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Matériel pour le restaurant scolaire	4 485,00 €	Autofinancement Commune	897,00 €	20%
		LEADER	3 588,00 €	80%
Total	4 485,00 €	Total	4 485,00 €	100%

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ le coût prévisionnel de l'achat de matériel de cantine d'un montant de **4 485 € HT**.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du PETER au titre des fonds LEADER programmation 2020

VALIDÉ le plan de financement comme indiqué ci-dessus

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2020

DECISION 2020-45 : MODALITE DE FACTURATION DU SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des nouvelles modalités applicables au service du restaurant scolaire pourraient intervenir pour l'année 2020-2021.

Ainsi, la facturation sera établie mensuellement sur 10 mois (Septembre à juin), suivant la fiche d'inscription remise par la famille.

Le coût du repas est fixé de 2.90 €

- Le forfait mois est fixé à 40.00 € par enfant pour quatre repas/semaine.
- Le forfait mois est fixé à 30.00 € par enfant pour trois repas/semaine.
- Le forfait mois est fixé à 20.00 € par enfant pour deux repas/semaine.
- Le forfait mois est fixé à 10.00 € par enfant pour un repas/semaine.

Les absences pour maladie, à condition d'avoir été signalées au service scolaire dès le premier jour, ne seront prises en compte qu'à partir du 2ème jour, le premier jour ne sera pas déduit de la facturation.

Les décomptes de repas se feront uniquement sur présentation d'un certificat médical à transmettre aux services de la cantine dans un délai de 48h.

Pour tout motif d'absence indépendant de la famille (absence de l'enseignant, grève, sortie scolaires ...) les repas seront déduits de la facture à compter du 1^{er} jour d'absence.

Les régularisations pour absences justifiées se feront mensuellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ANTERINE toutes les propositions énoncées ci-dessus

MANDATE Monsieur le Maire à mettre en place ces nouvelles mesures.

II- INTERCOMMUNALITE :

DECISION 2020-46 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CLEPT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE NOBLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire a, par délibération 2020-092, crée et défini la composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission se compose de conseillers municipaux qui sont élus par l'assemblée délibérante des communes membres de la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil Municipal de Royères doit donc élire un représentant de la Commune.

Monsieur le Maire présente

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ELIT Monsieur Philippe LAMARGOT comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

III- SYNDICAT :

DECISION 2020-47 : MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité du S.M.A.E.P. Vienne Briance Gorre a approuvé en date du 01 septembre 2020 ses nouveaux statuts suite à la prise de la compétence « EAU » par la Communauté de Communes Portes Océane du Limousin en lieu et place de ses communes membres (CHAILLAC SUR VIENNE, ORADOUR SUR GLANE, SAINT BRICE SUR VIENNE, SAINT MARTIN DE JUSSAC et SAINT VICTURNIEN). Conformément à l'article L.5211-18, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les collectivités adhérentes au Syndicat devront délibérer dans un délai de trois mois pour approuver les modifications des statuts du Syndicat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SE PRONONCE favorablement à la modification des statuts du SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE suite à la prise de compétence eau par la Communauté de Communes porte Océane du Limousin.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- Information sur l'avis favorable de l'Académie de Limoges sur l'organisation du temps scolaire pour la classe de GS-CP

- Commissions communauté de communes de Noblat : pour notre Commune nomination
 - 1- pour l'environnement :**
 - Conseiller communautaire : Sébastien MOREAU
 - Conseillers municipaux : Yoann FOUCHER titulaire et Clément MORLON suppléant
 - 2-Pour l'attractivité Développement :**
 - Conseiller communautaire : Franck LETOUX
 - Conseillers municipaux : Marie SOMDECOSTE titulaire et Guillaume COQUET suppléant
 - 3-Pour les services :**
 - Conseiller communautaire : Sébastien MOREAU
 - Conseillers municipaux : Solène PEROUX titulaire et Marie Christine DUNAUD suppléante
 - 4-Patrimoine :**
 - Conseiller communautaire : Franck LETOUX
 - Conseillers municipaux Adjoint : Dominique MARQUET titulaire et Philippe LAMARGOT suppléant
- AG pour l'UFOLEP : appeler pour excuser la Commune
- Cession de chemins ruraux : débat en commission communale
- Gazette information sur le visionnage et la distribution. La prochaine début décembre et voir avec les associations pour intégrer leur A.G.
- Commission développement Durable le 08 10 2020 à St Léonard : inscription de Lydia ROUILLON et Marie Christine DUNAUD
- Compte rendu des réunions de la commission Vie Associative par Philippe LAMARGOT des 16/07 et 11/09 : le 12/12 marché des producteurs (suivant l'évolution de la crise sanitaire) etc... prochaine réunion le 02 10
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal : fin octobre début novembre et mi-décembre 2020.

LETOUX Franck	MOREAU Sébastien	MARQUET Dominique	LAMARGOT Philippe
FOUCHER Yoann	SOMDECOSTE Marie	PEROUX Solène	COQUET Guillaume
AUBIGNAT Samuel	MORLON Clément	GUY Fabienne	GEORGES Cédric
ROUILLON Lydia	LAVERGNE Léo	DUNAUD Marie- Christine	